

Hébreux 7

Französische Darby-Übersetzung



1 Car ce Melchisédec, roi de Salem, sacrificateur du Dieu Très-haut, qui alla au-devant d'Abraham lorsqu'il revenait de la défaite des rois, **2** et qui le bénit, auquel aussi Abraham donna pour part la dîme de tout, premièrement, étant interprété roi de justice, et puis aussi roi de Salem, c'est-à-dire roi de paix; **3** sans père, sans mère, sans généalogie, n'ayant ni commencement de jours, ni fin de vie, mais assimilé au Fils de Dieu, demeure sacrificateur à perpétuité. **4** Mais considérez combien grand était celui à qui même Abraham donna une dîme du butin, lui le patriarche. **5** Et ceux d'entre les fils de Lévi qui reçoivent la sacrificature ont bien un commandement de dîmer le peuple selon la loi, c'est-à-dire leurs frères, bien qu'ils soient sortis des reins d'Abraham; **6** mais celui qui ne tire pas généalogiquement son origine d'eux, a dîmé Abraham et a béni celui qui avait les promesses. **7** Or, sans contredit, le moindre est béni par celui qui est plus excellent. **8** Et ici, des hommes qui meurent reçoivent des dîmes; mais là, celui de qui il est rendu témoignage qu'il vit; **9** et, pour ainsi dire, Lévi même, qui reçoit des dîmes, a été dîmé en Abraham, **10** il était encore dans les reins de son père quand Melchisédec alla au-devant de lui.

11 Si donc la perfection était par la sacrificature lévitique, (car c'est en relation avec elle que le peuple a reçu sa loi,) quel besoin était-il encore qu'un autre sacrificateur se levât selon l'ordre de Melchisédec et qui ne fût pas nommé selon l'ordre d'Aaron? **12** Car la sacrificature étant changée, il y a aussi par nécessité un changement de loi. **13** Car celui à l'égard duquel ces choses sont dites appartient à une autre tribu, dont personne n'a été attaché à l'autel; **14** car il est évident que notre Seigneur a surgi de Juda, tribu à l'égard de laquelle Moïse n'a rien dit concernant des sacrificateurs. **15** Et cela est encore bien plus évident, si, à la ressemblance de Melchisédec, un autre sacrificateur se lève, **16** qui n'a pas été établi selon la loi d'un commandement charnel, mais selon la puissance d'une vie impérissable. **17** Car ce témoignage lui est rendu: "Tu es sacrificateur pour l'éternité, selon l'ordre de Melchisédec". **18** Car il y a abrogation du commandement qui a précédé, à cause de sa faiblesse et de son inutilité **19** (car la loi n'a rien amené à la perfection), et introduction d'une meilleure espérance par laquelle nous approchons de Dieu. **20** Et en tant que cela n'a pas eu lieu sans serment **21** (car ceux-là sont devenus sacrificateurs sans serment, mais celui-ci l'est devenu avec serment, par celui qui a dit de lui: "Le *Seigneur a juré et ne se repentira pas: Tu es sacrificateur pour l'éternité selon l'ordre de Melchisédec",) **22** c'est d'une alliance d'autant meilleure que Jésus a été fait le garant. **23** Et ceux-là étaient plusieurs sacrificateurs, parce que la mort les empêchait de demeurer; **24** mais celui-ci, parce qu'il demeure éternellement, a la sacrificature qui ne se transmet pas. **25** De là vient aussi qu'il peut sauver entièrement ceux qui s'approchent de Dieu par lui, étant toujours vivant pour intercéder pour eux. **26** Car un tel souverain sacrificateur nous convenait, saint, innocent, sans souillure, séparé des pécheurs, et élevé plus haut que les cieus, **27** qui n'est pas journellement dans la nécessité, comme les souverains sacrificateurs, d'offrir des sacrifices, d'abord pour ses propres péchés, ensuite pour ceux du peuple; car cela, il l'a fait une fois pour toutes, s'étant offert lui-même. **28** Car la loi établit pour souverains sacrificateurs des hommes qui sont dans l'infirmité, mais la parole du serment, qui est après la loi, établit un Fils qui est consommé pour l'éternité.